



2. Exemple candidat

IMPRIMERIE NATIONALE - 145 320

perforations



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR

**CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE**  
**N° 000001**  
**Série 14.04.ABCD.2**

**EXEMPLAIRE  
CANDIDAT**

Date : \_\_\_\_\_ Centre : \_\_\_\_\_ N° de département : \_\_\_\_\_  
 L'expert(e) - Nom : \_\_\_\_\_ Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : \_\_\_\_\_  
 Mme, M<sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 (1) (rayer les mentions inutiles : nom de naissance suivi du nom d'usage s'il y a lieu)

Catégorie de permis sollicitée : A1  A2  A  B1  B  BE  C1  C  C1E   
 CE  D1  D  D1E  DE

Atteste de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : né(e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_  
 N° de département : \_\_\_\_\_ ou pays : \_\_\_\_\_ déjà titulaire des catégories de permis : \_\_\_\_\_  
 régularisation  dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R224-20 du Code de la Route) N° du permis : \_\_\_\_\_

Résultat d'examen (entourer la mention correspondante et rayer celle inutile)	Codes spécifiques :	Signature:
<p><b>FAVORABLE<sup>(1)</sup></b> <b>INSUFFISANT</b></p> <p>Examen non mené à son terme <input type="checkbox"/></p> <p><small>(1) Sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical</small></p>	<p><input type="checkbox"/> 01 <input type="checkbox"/> 105</p> <p><input type="checkbox"/> 106 jusqu'au : _____</p> <p>Vaut titre de conduite à compter du : _____</p> <p>Autres codes :</p>	<p>_____</p>

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
<b>Connaître et maîtriser son véhicule</b>								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord (*) (**)						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Savoir s'équiper et s'installer (**)								
Effectuer des vérifications du véhicule (*)								
Savoir se positionner sur le véhicule, connaître et utiliser les commandes (**)								
Connaître et utiliser les commandes (*) (**)								
<b>Appréhender la route</b>								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
<b>Sous-totaux</b>								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement (*) (**)								+1
Courtoisie								+1
					<b>Total général</b>			

(\*) catégories B et B1  
 (\*\*) catégories A1, A2 et A  
 (\*\*\*) catégories BE, C1, C1E, D1, D1E, C, CE, D et DE

**Observations**

Merci de bien vouloir vous reporter à la notice explicative située au verso de ce document pour connaître les modalités de votre évaluation.

3. Exemple école de conduite

IMPRIMERIE NATIONALE - 145 320

perforations



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR

**CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE**  
**N° 000001**  
**Série 14.04.ABCD.2**

**EXEMPLAIRE  
ÉCOLE DE CONDUITE**

Date : \_\_\_\_\_ Centre : \_\_\_\_\_ N° de département : \_\_\_\_\_  
 L'expert(e) - Nom : \_\_\_\_\_ Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : \_\_\_\_\_  
 Mme, M<sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
(1) (rayer les mentions inutiles : nom de naissance suivi du nom d'usage s'il y a lieu)  
 Catégorie de permis sollicitée : A1  A2  A  B1  B  BE  C1  C  C1E   
 CE  D1  D  D1E  DE

Atteste de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : né(e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_  
 N° de département : \_\_\_\_\_ ou pays : \_\_\_\_\_ déjà titulaire des catégories de permis : \_\_\_\_\_  
 régularisation  dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R224-20 du Code de la Route) N° du permis : \_\_\_\_\_

<p><b>Résultat d'examen</b> <small>(entourer la mention correspondante et rayer celle inutile)</small></p> <p style="text-align: center; font-size: 1.2em;"><b>FAVORABLE<sup>(1)</sup></b></p> <p style="text-align: center; font-size: 1.2em;"><b>INSUFFISANT</b></p> <p>Examen non mené à son terme <input type="checkbox"/></p> <p><small>(1) Sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical</small></p>	<p><b>Codes spécifiques :</b></p> <p><input type="checkbox"/> 01 <input type="checkbox"/> 105</p> <p><input type="checkbox"/> 106 jusqu'au : _____</p> <p>Vaut titre de conduite à compter du : _____</p> <p>Autres codes :</p>	<p><b>Signature:</b></p>
--	---	--------------------------

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
<b>Connaître et maîtriser son véhicule</b>								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord (*) (**)						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Savoir s'équiper et s'installer (**)								
Effectuer des vérifications du véhicule (*)								
Savoir se positionner sur le véhicule, connaître et utiliser les commandes (**)								
Connaître et utiliser les commandes (*) (**)								
<b>Appréhender la route</b>								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
<b>Sous-totaux</b>								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement (*) (**)								+1
Courtoisie								+1
<b>Total général</b>								

(\*) catégories B et B1  
 (\*\*) catégories A1, A2 et A  
 (\*\*\*) catégories BE, C1, C1E, D1, D1E, C, CE, D et DE

**Observations**

Merci de bien vouloir vous reporter à la notice explicative située au verso de ce document pour connaître les modalités de votre évaluation.

## 4. Notice explicative

**Notice explicative****● Votre examen**

Votre épreuve intervient après une formation complète dans une école de conduite. Votre succès dépend avant tout de votre niveau de préparation.

Vous venez de vous présenter à l'examen du permis de conduire de la catégorie que vous souhaitez obtenir, devant un expert tel que défini à l'article R.221-3 du code de la route.

Agent de l'Etat, cette personne a bénéficié d'une formation professionnelle approfondie, et évalue de manière indépendante et objective votre aptitude à la conduite.

Aucuns frais ne sont demandés par l'Etat pour le passage des examens du permis de conduire.

L'épreuve se déroule conformément aux dispositions réglementaires prévues par arrêtés du ministre chargé de la sécurité routière.

Le certificat reflète les compétences que vous avez restituées au cours de l'épreuve pratique.

L'épreuve aura été obligatoirement menée à son terme, sauf en cas d'incapacité manifeste à assurer la sécurité (dans ce cas, ce point est précisé sur le certificat dans la case «examen non mené à son terme»).

**● Votre évaluation**

Le bilan des compétences est composé de trois ensembles :

Un ensemble comprenant trois blocs de compétences notées 0, 1, 2 ou 3, sauf les compétences « savoir s'installer et assurer la sécurité à bord » et « savoir s'équiper et s'installer » qui sont notées 0, 1 ou 2. Si vous avez commis une erreur éliminatoire, la lettre « E » est inscrite au regard de la compétence en cause. Un ensemble intitulé « autonomie et conscience du risque », comprenant trois compétences transversales notées 0, 0,5 ou 1. Un ensemble composé des deux compétences « courtoisie au volant » et « conduite économique et respectueuse de l'environnement », permettant chacune de se voir attribuer 1 point.

Selon la catégorie présentée, toutes les compétences ne sont pas évaluées.

**● Votre résultat**

Pour être reçu(e), vous devez obtenir un minimum de 20 points pour les catégories B1 et B, 17 points pour les autres catégories, et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

**Si la mention « FAVORABLE »** est entourée dans le cadre « Résultat d'examen » : vous êtes reçu(e) à l'examen.

Dans ce cas, le présent certificat tient lieu de permis de conduire sur le territoire national au regard des forces de l'ordre pendant un délai de deux mois à dater du jour de l'examen, en attendant la remise du titre définitif. Ce délai est porté à quatre mois pour les examens passés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Toutefois ce délai de deux mois, ou de quatre mois pour les examens passés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, s'entend sans préjudice du délai fixé par l'avis médical d'aptitude à la conduite qui vous a été délivré à l'issue de votre éventuel contrôle médical.

Pour les candidats dont le permis a perdu sa validité pour solde de points nul et qui se présentent aux épreuves pendant la période d'interdiction d'obtenir un nouveau permis, le présent certificat ne tient lieu de titre de conduite qu'à compter du premier jour suivant la fin de la période d'interdiction, pour une durée de deux mois ou de quatre mois pour les examens passés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Dans ce cas, la mention « vaut titre de conduite à compter du ././... » est renseignée.

Votre conduite a été jugée satisfaisante dans son ensemble et doit vous permettre de circuler seul(e) au volant dans le respect des règles du code de la route, sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres usagers.

Vous manquez cependant encore d'expérience. Au fil des kilomètres, vous devrez acquérir la pratique nécessaire pour consolider vos compétences, et donc accroître votre sécurité.

N'oubliez pas que, sauf indication

contraire de la réglementation, vous êtes un conducteur novice, soumis à des limitations de vitesses spécifiques et à une période probatoire.

Des mentions additionnelles ou restrictives peuvent être indiquées sous forme codifiée sur le présent certificat, conformément aux dispositions réglementaires.

**Si la mention « INSUFFISANT »** est entourée dans le cadre « Résultat d'examen » : vous êtes ajourné(e).

Dans ce cas, le présent certificat ne tient pas lieu de permis de conduire.

Sachez que la décision d'ajournement prononcée est dictée par la constatation d'insuffisances mettant en cause votre sécurité et/ou celle d'autres usagers de la route.

Abordez cette situation de manière positive. Les informations contenues dans votre certificat constituent votre base de travail en vue du prochain examen.

Pour contester le présent résultat, il vous appartient de saisir le tribunal administratif du ressort de votre domicile dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**● Votre comportement**

Quel que soit le résultat de votre examen, vous devez toujours conserver une attitude correcte vis-à-vis de l'expert.

Toute injure ou toute violence physique à l'encontre d'un expert dans l'exercice de ses fonctions fait l'objet d'un dépôt de plainte et de poursuites devant les tribunaux, et est passible de sanctions sévères.

Il en est de même pour toute personne qui remettra ou tentera de remettre à l'expert directement ou par intermédiaire des dons en espèces ou en nature sous prétexte de faciliter l'obtention du permis de conduire.

**Renseignements :**

- sur [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)
- auprès de la préfecture ou de la direction départementale interministérielle en charge de l'examen du permis de conduire